



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-quatre et le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-sept novembre deux mil vingt-quatre.

Présents : 21

Excusé : 1

Pouvoirs : 7

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Patrick LAMBERT a donné procuration à Monsieur Frédéric SABATIER
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET
Madame Claudine DE RIVAS a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL

Absents :

Monsieur Julien DETREZ

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

DCM N°2024-88 : Intercommunalité - Approbation du rapport annuel d'activités de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Rapporteur : Vincent GOYET

Le rapporteur indique que conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport Annuel d'Activités retraçant l'activité de la Métropole au titre de l'exercice n-1 doit être présenté à l'assemblée délibérante de chaque commune membre.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique. Afin d'apporter une information claire et transparente à l'ensemble des Conseillers Métropolitains, ainsi qu'aux administrés, aux partenaires et aux acteurs locaux, le rapport d'activité annuel retraçant l'activité des différentes Directions Générales Adjointes de la Métropole au titre de l'exercice 2023 a été présenté au Conseil de la Métropole en séance du 10 octobre 2024.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte des éléments détaillés du rapport d'activité annuel retraçant l'activité de la Métropole au titre de l'exercice 2023.

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-39 relatif aux rapports annuels d'activités des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence en date du 10 octobre 2024 approuvant le rapport annuel d'activités 2023 ;

Vu le rapport annuel d'activités 2023 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, présenté lors de la séance du Conseil métropolitain du 10 octobre 2024 ;

Considérant les missions confiées à la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de gestion des services publics, de mobilité, et de transition énergétique ; et ses actions menées au cours de l'année 2023, telles qu'exposées dans le rapport annuel d'activités, et leur portée sur le territoire de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts ;

Considérant la nécessité pour le Conseil Municipal de prendre acte de ces éléments et de se prononcer sur leur conformité aux objectifs définis par la Métropole pour l'année 2023 ;



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Le Conseil Municipal, à la Majorité, avec 26 voix POUR, et 2 ABSTENTIONS (Denis BARROERO, Béatrice ALIPHAT),

PREND ACTE des éléments détaillés dans le rapport annuel d'activités 2023 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, tel qu'il a été présenté en séance du Conseil métropolitain et qui présente un bilan des actions réalisées, des projets engagés, ainsi que des résultats obtenus dans les domaines de la mobilité, du logement, de la gestion des déchets, de l'environnement, et du développement durable et économique.

PRECISE que ce rapport sera mis à disposition de la population.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet

